



Madame, Monsieur

SOUDEILLES, le 16 juin 2016

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du conseil municipal ordinaire qui aura lieu à la **Mairie de Soudeilles : salle de réunion**, le **20 juin 2016, à 20h00** et dont vous voudrez bien trouver l'ordre du jour ci-dessous :

- 01 - Convention d'assistance technique
- 02 - Voirie 2016
- 03 - Agenda d'Accessibilité Programmé
- 04 - Modification des statuts de la Communauté de Communes de Ventadour
- 05 - Modification des statuts de la FDEE19
- 06 - Modification des statuts de la FDEE19
- 07 - Tarifs gîtes 2017
- 08 - Convention repas cantine
- 09 - Subvention Collège Albert Thomas
- 10 - Chèque SEDI
- 11 - Entretien terrain autour de l'église.
- 12 - Reliure des délibérations de 2011 à 2015
- 13 - Changement photocopieur

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Maire, M. Jean-François LAFON



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 20 juin 2016

L'an **deux mil seize, le vingt juin**, à **20h00**, le Conseil Municipal de la commune de **SOUDEILLES**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-François LAFON**.

Étaient présents : M. Jean-François LAFON, M. Gilles ROUCHES, M. Pascal DRUON, Mme Joëlle CHABRERIE, Mme Mireille HOWSON, M. Benoit MAZE.

Étaient absents excusés : Mlle Amélie BATTEJAT, Mme Yvonne MAGNE.

Étaient absents non excusés : M. Thomas MIGNAUT.

Procurations : Mme Yvonne MAGNE en faveur de M. Benoit MAZE.

Secrétaire : M. Gilles ROUCHES.

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2016-016 : Convention d'assistance technique

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention d'assistance technique pour une mission de maîtrise d'oeuvre de CORREZE INGENIERIE concernant un projet de :

Programme de voirie 2016 - VC 8 du Monjanel - VC 2 des Gannes - VC 12 de Bonneval - Piste Forestière de la Besse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- approuve cette convention,
- autorise Monsieur le Maire à signer le document.

.
7 VOTANTS
7 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2016-017 : Voirie 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission MAPA a procédé à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres pour le programme de voirie 2016 et propose de retenir l'entreprise RMCL pour un montant de travaux HT de 21 867,60€ soit 26 241,12€ TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
- valide cette proposition telle que définie ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour mener à bien ce projet.

.
7 VOTANTS
7 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2016-018 : Agenda d'Accessibilité Programmé

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Agenda D'Accessibilité Programmée (AD'AP) est obligatoire pour les communes ou propriétaires

d'établissements recevant du public (ERP) qui ne respectent pas les obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014.

L'AD'AP correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans, sauf cas très particulier) avec une programmation financière.

Le projet d'AD'AP doit être déposé en Préfecture au plus tard le 27 septembre 2015.

Le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'agenda d'accessibilité programmée suivant :

Année 1 : Salle des fêtes - mise en accessibilité en 2016; montant 2 000€

Année 2 : Mairie - mise en accessibilité en 2017; montant 2 000€

Année 3 : Ecole - mise en accessibilité en 2018; montant 2 000€

Après délibération, le Conseil Municipal, :

- **Approuve** l'agenda d'accessibilité programmée tel que présenté,
- **Autorise** le Maire à présenter la demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmée,
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à cet objet.

7 VOTANTS
7 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2016-019 : Modification des statuts de la Communauté de Communes de Ventadour

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), le schéma départemental de coopération intercommunale de la Corrèze a été arrêté le 31 mars 2016. Ce schéma prévoit l'extension de la Communauté de Communes de Ventadour aux communes de Chaumeil, Meyrignac-l'Église et Sarran (membres de la Communauté de Communes des Monédières).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'arrêté de projet d'extension du périmètre correspondant.

Il précise que l'accord sur l'arrêté d'extension du périmètre doit être exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant la moitié au moins de la population de celles-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 4 voix pour et 3 abstentions :

- **Approuve** l'arrêté de projet d'extension du périmètre joint à la présente délibération ;
- **Charge** Monsieur le Maire de faire parvenir la présente délibération à Monsieur le Préfet de la Corrèze et d'en informer Monsieur le Président de la Communauté de Communes.

7 VOTANTS
4 POUR
0 CONTRE
3 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2016-020 : Modification des statuts de la FDEE19

Objet : Retrait de 5 Communautés de Communes de la FDEE19

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19), réuni le 29 avril 2016, s'est prononcé favorablement concernant les demandes de retrait formulées par les Communautés de Communes suivantes :

- Lubersac, Avezère,
- Canton de Mercoeur,
- Canton de Saint Privat,
- Canton de Beynat,
- Sud Corrèzien

Monsieur le Maire indique que ces Communautés de Communes vont restituer la compétence « électrification » à leurs Communes pour leur permettre ensuite d'adhérer directement à la FDEE 19. Elles pourront ainsi, si elles le souhaitent, transférer leurs compétences en matière d'éclairage public ou d'infrastructures de recharge des véhicules électriques à la FDEE 19.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'accepter le retrait des Communautés de communes suivantes de la FDEE 19 :

- Lubersac, Avezère,
- Canton de Mercoeur,
- canton de Saint Privat,
- Canton de Beynat,
- Sud Corrèzien,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte que les Communautés de Communes suivantes se retirent de la FDEE 19 :

- Lubersac, Avezère,
- Canton de Mercoeur,
- Canton de Saint Privat,
- Canton de Beynat,
- Sud Corrèzien

- Approuve les statuts de la FDEE 19 annexés à la présente délibération.

- Charge le Maire de l'exécution de la présente délibération.

7 VOTANTS
5 POUR
0 CONTRE
2 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2016-021 : Modificattion des statuts de la FDEE19

Objet : Retrait de la compétence optionnelle « communications électroniques »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19), réuni le 29 avril 2016, a décidé de retirer des statuts de la FDEE 19 la compétence « communications électroniques » définie à l'article L1425-1 du CGCT et de rajouter en contrepartie un nouvel article (article 4) rédigé sur le fondement des dispositions des articles L2224-35 et L2224-36 du CGCT.

Cela permettra à la FDEE 19 de réaliser, en tant qu'établissement public de coopération compétent pour la distribution public d'électricité, les infrastructures souterraines des lignes téléphoniques dans le cadre des opérations coordonnées de dissimulation des lignes aériennes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la modification des statuts de la FDEE 19.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les modifications des statuts de la FDEE 19,
- Approuve les statuts de la FDEE 19 annexés à la présente délibération.
- Charge le Maire de l'exécution de la présente délibération.

7 VOTANTS
5 POUR
0 CONTRE
2 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2016-022 : Tarifs gîtes 2017

Le Conseil Municipal fixe les tarifs des gîtes ruraux pour l'année 2017 de la façon suivante :

<i>GITE</i>	<i>SEMAINE JUILLET / AOUT</i>	<i>MOIS</i>	<i>SEMAINE</i>	<i>WEEK END</i>
<i>7 PERSONNES</i>	<i>380</i>	<i>380</i>	<i>90</i>	<i>72</i>
<i>5 PERSONNES</i>	<i>335</i>	<i>335</i>	<i>81</i>	<i>65</i>

4 PRSONNES	320	320	78	53
------------	-----	-----	----	----

.
 7 VOTANTS
 7 POUR
 0 CONTRE
 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2016-023 : Convention repas cantine

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention entre la commune de Soudeilles et le Lycée Pierre CARAMINOT à EGLETONS concernant le fourniture de repas pour l'école de Soudeilles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
 - approuve la convention,
 - autorise Monsieur le Maire à signer le document

.
 7 VOTANTS
 7 POUR
 0 CONTRE
 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2016-024 : Subvention Collège Albert Thomas

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier du Collège Albert Thomas concernant une demande de subvention destinée à la participation au financement du projet de voyage scolaire à Londres de trois élèves domiciliés à Soudeilles à savoir :
 - CHEZALVIEL Sarah
 - GERALD Kiala
 - ROUCHES Raphaël

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
 - décide d'attribuer la somme de 150€ pour le voyage (soit 50€ par enfant : cette somme sera déduite de la participation des familles),
 - autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires

.
 7 VOTANTS
 7 POUR
 0 CONTRE
 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2016-025 : Chèque SEDI

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un chèque de la Société SEDI d'un montant de 115€ correspondant à une erreur de règlement. Ce règlement concernait la Société SED.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
 - accepte le remboursement de la Société SEDI,
 - autorise Monsieur le Maire à effectuer les écritures comptables.

.
 7 VOTANTS
 7 POUR

0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2016-026 : Entretien terrain autour de l'église.

Monsieur le Maire présente le devis établi par M VIGNE Patrick concernant l'entretien des abords autour de l'église dont le montant s'élève à 1 390€ TTC pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- accepte le devis tel que défini ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer le document.

.

.

7 VOTANTS
7 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2016-027 : Reliure des délibérations de 2011 à 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les délibérations de 2011 à 2015 doivent être reliées au cours de l'année 2016.

A cet effet, il présente les devis suivants :
- La Reliure du Limousin : montant TTC 153,90€
- Adic Reliure : montant TTC 114€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- approuve le projet,
- décide de retenir le Société Adic Reliure pour un montant TTC de 114€,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

.

7 VOTANTS
7 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2016-028 : Changement photocopieur

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition du commercial de DES K JEAPI concernant le photocopieur de la mairie qui est la suivante :

- reprise du photocopieur actuel 500€ (celui-ci restant en notre possession),
- location d'un nouveau photocopieur 410€ HT par trimestre avec volume page noir et blanc 2500 et page couleur 3500, pages supplémentaires toutes catégories 0,045€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- accepte cette proposition telle que définie précédemment,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

.

7 VOTANTS
6 POUR
0 CONTRE
1 ABSTENTION

Récapitulatif des délibérations prises :

- MA_DEL_2016_016 : Convention d'assistance technique
- MA_DEL_2016_017 : Voirie 2016
- MA_DEL_2016_018 : Agenda d'Accessibilité Programmé
- MA_DEL_2016_019 : Modification des statuts de la Communauté de Communes de Ventadour
- MA_DEL_2016_020 : Modification des statuts de la FDEE19
- MA_DEL_2016_021 : Modificattion des statuts de la FDEE19
- MA_DEL_2016_022 : Tarifs gîtes 2017
- MA_DEL_2016_023 : Convention repas cantine
- MA_DEL_2016_024 : Subvention Collège Albert Thomas
- MA_DEL_2016_025 : Chèque SEDI
- MA_DEL_2016_026 : Entretien terrain autour de l'église.
- MA_DEL_2016_027 : Reliure des délibérations de 2011 à 2015
- MA_DEL_2016_028 : Changement photocopieur

